

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

DECISION MUNICIPALE n°2024-002

Contrat de location d'un véhicule de type autocar sans chauffeur
avec la société de location des cars Marie

Prise en application de la délibération du Conseil Municipal n°2020-05-27 du 27 mai 2020, donnant délégation d'attributions à Monsieur le Maire dans les matières définies par les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CHRISTIAN DEMUYNCK

Le Maire de la ville de Neuilly-Plaisance,

MAIRE DE NEUILLY-PLAISANCE

VICE-PRÉSIDENT GRAND PARIS - GRAND EST

CONSEILLER MÉTROPOLITAIN

ANCIEN DÉPUTÉ ET SÉNATEUR

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant les besoins de la ville en matière de déplacement de groupe, qu'il s'agisse des déplacements scolaires, périscolaires ou liés à l'utilisation des différents services communaux,

Considérant la nécessité de procéder à la location d'un autocar sans chauffeur,

Vu la proposition émanant de la société Location des Cars Marie,

Vu le budget communal,

DECIDE

Article 1 : Il sera procédé à la passation d'un contrat de location d'un véhicule de type autocar sans chauffeur entre la ville de Neuilly-Plaisance, sise 6 rue du Général de Gaulle à Neuilly-Plaisance (93360), représentée par son Maire, Monsieur Christian DEMUYNCK, et la société LOCATION DES CARS MARIE, sise 30 rue Louise Michel à Aulnay-sous-Bois (93600) représentée par Madame Marie-Pierre FRANZI.

Article 2 : Le contrat est valable 12 mois, du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024

Article 3 : Le montant mensuel de la location est de 3300,00 euros HT, soit 3960,00 euros TTC.

Article 4 : Il sera rendu compte de la signature de ce contrat lors du prochain Conseil Municipal.

Article 5 : Une ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis ;
- Monsieur le Trésorier Principal de la ville de Noisy-le-Grand,

Article 6 : Madame la Directrice Générale des Services de la ville de Neuilly-Plaisance est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait en Mairie, le 04 janvier 2024.

6 rue du Général de Gaulle
93360 Neuilly-Plaisance
Tél : 01 43 00 96 16
Fax : 01 43 00 42 80

Courriel :

contact@mairie-neuillyplaisance.com

(Tous les courriers doivent être
adressés impersonnellement à
Monsieur le Maire)

Christian DEMUYNCK

Maire



Certifié exécutoire

Acte publié le 22 / 01 / 2024

Accuse de réception en préfecture
093-219300498-20240104-DM-DGS-2024002-AR
Date de télétransmission : 04/01/2024
Date de réponse en préfecture : 10/01/2024
Maire adjoint, M. LAMAURT »